A propos de documents ayant séjourné dans le coq du clocher de l'Isle

Autor(en): **Besson, Ad.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **49 (1941)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-38578

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A propos de documents ayant séjourné dans le coq du clocher de l'Isle

L'église actuelle de l'Isle a été construite en 1733 pour remplacer celle qui existait, ainsi que le cimetière, au quartier de Chabiez, près de l'ancien moulin. Suivant l'usage, les autorités firent placer quelques documents d'actualité dans la boule de fer blanc terminant la pointe du clocher et traversée par la tige de fer qui supporte le coq traditionnel.

Ces documents furent remplacés en 1814, lors d'une restauration, et l'un d'eux, qui présentait une page libre, fut complété en 1832 et retiré de son aérien séjour, à une date qui ne m'est pas connue.

Certains renseignements qu'il donne sont d'intérêt tout local, mais d'autres, ceux se rapportant au prix des denrées, en particulier, conservent une importance plus générale.

On en jugera, du reste, par le contenu que je transcris ci-dessous.

* * *

« Le pommeau contenant les deux inscriptions ci-jointes, ainsi que la barre de fer qui portait le coq, étant à la veille de tomber, on les a fait descendre, à la place desquels on a substitué un pommeau et une barre de fer venant d'une des tours du château de Montricher, aujourd'hui 29 septembre 1814.

» Depuis l'inscription ci-jointe, signée Wagnon, la Suisse a éprouvé une révolution en 1798 qui nous a sorti de sous la main

des Bernois et qui a fait du Pays de Vaud un canton suisse au contentement général du peuple.

» Nous avons pour Juge de Paix le citoyen Louis Gabriel Pittet de Pampigny, et pour autorité de commune, une Municipalité présidée par le citoyen Jean François Wagnon syndic.

» Pour ministre le Citoyen Jean Isac Nicaty. Pour propriétaire du chateau, madame la Veuve Cornaz.

» *Prix des graines*

Froment	25 à 27	batz	le quarteron
Messel	22 à 24	»	»
Orge	11 à 12	»	»
Avoine	7 à 8	»	»

Fromage 10 crutz à 5 ½ batz la livre

Vin de 1811 à 8 batz le pot, de 1812 à 5 batz et de 1813 à 5 ½ batz.

» La récolte a été généralement bonne en grains mais médiocre en foin.

» Les vignes promettent peu.

» C'est le ferblantier Guignard de Montricher qui a fait les réparations nécessaires à la tour.

» Les vins sont, comme on vient de le voir, assez chers, malgré celà nous en buvons tous passablement et assez souvent.

» Vous qui serez dans le cas de lire cette inscription, mettez en une à la suite que le soussigné lira à la résurrection.

« sig. Henri GRUAZ fils
secrétaire municipal. »

IIe partie inscrite sur la même feuille de papier en 1832

« La résurrection n'ayant pas eu lieu : la dite tour a eu besoin de réparer, ce qui a été fait le 8 octobre 1832 par le sieur Guignard couvreur à Cossonay.

» Depuis l'inscription ci-dessus, signée Gruaz, le canton de Vaud a éprouvé une révolution en décembre 1830, qui a rendu une liberté souveraine au peuple et changé toutes les autorités.

» Il y a eu une sécheresse qui a duré depuis le 23e juin jusqu'au mois de septembre ; ce qui a fait que quelques montagnes se sont trouvées sans eau à la St Denis.

» Nous avons le même Juge de Paix que ci dessus.

» Pour syndic : Abran Louis Guyaz.

» Le sieur Henri Samuel Guyaz de l'Isle est entré aubergiste ce 2e septembre au bruit du canon.

» Il y a eu assez de foin mais peu de regain.

» La vendange promet beaucoup et de bonne qualité.

» Le 7e septembre, la foudre est tombée, environ les deux heures du matin sur la tour de l'Eglise de Cuarnens. Elle a été consumée en peu de temps. Une cloche fondue et l'autre cassée. l'Eglise batie la même année que celle de l'Isle fut préservée à force de travail. *(Ces deux églises sont construites sensiblement sur le même plan, avec des dimensions un peu réduites à Cuarnens et toutes deux portent, gravée au-dessus de l'entrée la date de 1733.)*

» *Prix des graines et autres denrées*

Froment avant la moisson	35 à 40	batz	le quarteron
» après la moisson	28 à 30	»	»
Messel	23 à 24	»	»
Orge	15 à 16	»	»
Avoine	10 à 11	»	»
Fromage	9 à 10	»	la livre
Beurre	6 à 7	»	»
Pommes de terre	8 à 9	»	le quarteron
Vin	5 à 6	»	le pot

» Monsieur César Terrisse est maintenant le pasteur que nous avons à l'Isle.

» Si l'Eternel daigne préserver l'Edifice consacré à son nom, ceux qui dans ce pays existeront et seront dans le cas de rebatir

ou de réparer le dit monument sont priés d'avoir soin de conserver ces deux mémoires qui serviront à leur rappeler quelques traits sur le passé et sur l'existence de leurs ancêtres.

» Par ordre du boursier

sig. PÉCLARD, régent. »

La lecture de ce document m'a suggéré quelques réflexions et aussi me donne l'occasion de rappeler quelques faits qui sont associés au passé de la région de l'Isle.

1. Il serait intéressant de savoir si la barre de fer supportant aujourd'hui le coq du clocher de l'Isle est toujours celle qui y fut fixée en 1814. Elle serait dans ce cas un souvenir du château de Montricher, dont la ruine s'annonçait à cette date.

La dernière utilisation de ce qui fut la forteresse des Vergy, Cojonay, Vulliermin, a été de servir comme salle de bal, tout au moins son antique salle des chevaliers, dont les dimensions étaient suffisantes pour ce genre de récréation.

En belle saison, les Jeunesses des environs s'y donnaient rendez-vous pour la danse.

Un dimanche soir, quelques jeunes gens de Mollens, précédant sans doute une compagnie plus nombreuse, renonçèrent, sur le conseil d'un voisin du château, aux ébats qu'ils avaient projetés. Ce dernier avait entendu pendant la journée de significatifs craquements et la même nuit, une partie de l'intérieur du château s'effondra.

En 1832, lors de la rédaction de la seconde partie du document scellé dans la boule du clocher de l'Isle, la démolition du château était, en partie tout au moins, un fait accompli. Après le grand incendie du village, allumé par la foudre le 4 juillet 1828, les sinistrés trouvèrent là une importante carrière de matériaux de construction. Les pierres de la maçonnerie de la maison d'école, édifiée en 1831 ont cette provenance.

On ne peut que regretter la disparition de ce monument des temps passés ; il devait compléter, d'une manière magnifique, l'agreste coup d'œil qu'offre le village si bien situé de Montricher.

Il serait à désirer que quelques travaux de maintien soient entrepris pour conserver ce qui reste de ces ruines, en particulier l'ancienne citerne qui était encore presque intacte il y a quelques années. Sauf erreur, une demande d'achat de l'emplacement a été faite, il n'y a pas très longtemps, dans le but d'y édifier une construction moderne.

A propos de l'incendie de Montricher, j'ai trouvé dans les procès-verbaux de la municipalité de Pampigny une annotation concernant la collecte faite dans ce village à cette occasion. Elle rapporta 82 livres et 40 rappes, somme complétée à 300 par la commune. Parmi les dons en nature, il fut donné 3 sacs de blé, 200 livres de pain, 20 de fromage, 3 jambons et maints objets d'habillement.

2. Le citoyen Wagnon qui rédigea la première partie du document déposé dans la boule du clocher et auquel le secrétaire Gruaz fait allusion, est le même personnage que le syndic Jean François Wagnon de 1814. Il fut aussi le dernier châtelain de la période seigneuriale de l'Isle et c'est lui qui dut livrer, à son corps défendant, les archives du château, aux Bourla Papeys dans la nuit du 4 au 5 mai 1802.

Sa maison, autrefois propriété seigneuriale, existe toujours près du pont de la Venoge, à l'entrée de la magnifique avenue qui donne, avec le château et la pièce d'eau, tant de charme à cette partie du village.

3. Le vin de 1811 à 8 batz le pot, c'est-à-dire 1 fr. 20 de notre monnaie, était un prix élevé pour l'époque, si l'on tient compte de la valeur de l'argent, bien plus élevée qu'aujourd'hui. Il est vrai que c'était les « vins de la comète ».

4. La construction de l'église, en 1733, se fit trente-huit ans après celle du château, d'harmonieuse architecture, qui lui fait face, de l'autre côté de la Venoge. Le constructeur du château, Charles de Chandieu, était décédé en 1728. Son fils Esaïe, deuxième du nom, lui succéda en qualité de seigneur de l'Isle,

La Coudre et Villars Bozon. Bien que résidant de préférence en France où il fit une glorieuse carrière militaire, il est permis de supposer que les plans de l'église à construire, lui furent préalablement soumis et la vérité nous oblige à dire qu'il ne fit guère preuve de goût ; l'architecture de cet édifice est assez banale. Cependant le portail de l'entrée intérieure attire l'attention, il est d'une toute autre époque et ressemble comme un frère à celui de l'église de Pampigny. — D'où vient-il ?

— Je serais bien embarrassé de le dire, il est cependant probable qu'il faisait partie de l'ancienne église et que, très bien conservé, les constructeurs de 1733, l'aient jugé digne, malgré son ancienneté, d'être mis en place dans la construction neuve ; c'était sans doute autant d'économisé.

L'examen des comptes communaux de l'époque pourrait peut-être donner des précisions à cet égard.

Je mentionne aussi que la table de communion, datée de 1696, est très certainement celle de l'ancienne église.

Le prix du blé payé aux paysans en 1940 a été en moyenne de quarante-deux francs les cent kilos, franco gare d'expédition ; or avant la moisson de 1832, à quarante batz le quarteron de quinze litres, mesure de ce temps, portait ce prix à cinquante francs sans tenir, là aussi, compte de la valeur de l'argent à cette époque. Il faudrait la multiplier au moins par trois pour en établir l'équivalence avec celui d'aujourd'hui.

En ce temps, qui n'est pas très lointain, la plupart des paysans vendaient la totalité de leur récolte de froment et se contentaient de pain fabriqué avec le méteil ou messel, mélange de froment et de seigle, ou avec de l'orge, dans lequel entrait souvent une certaine proportion de pommes de terre.

Dans la région du vignoble, on cultivait aussi le blé noir ou sarrasin, dont les graines triangulaires devaient fournir le pain, pendant la mauvaise saison tout au moins.

(Lire dans *Matinées d'automne*, d'Urbain Olivier : « Le champ de blé noir ».)

Ad. Besson.